

Conditions d'admission

- ♦ Remplir les conditions d'âge, d'aptitude physique et de nationalité.
- ♦ Remplir les pré-requis d'entrée en formation.

Inscription

- ♦ Télécharger la procédure d'inscription et le dossier de candidature sur www.cfabourgogne.com (Espace apprenti >> S'inscrire au CFA)
- ♦ Retourner le dossier dûment complété au CFA.
- ♦ Faire remplir à son futur employeur la déclaration d'intention d'embauche et la retourner au CFA.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui s'adresse aux personnes âgées de **16 à 30 ans** (sauf directive contraire).

Au titre du contrat de travail l'apprenti bénéficie des mêmes droits que les autres salariés (congés, protection sociale, ...).

Le contrat d'apprentissage est une modalité de formation qui représente une **réelle opportunité d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études**.

La rémunération

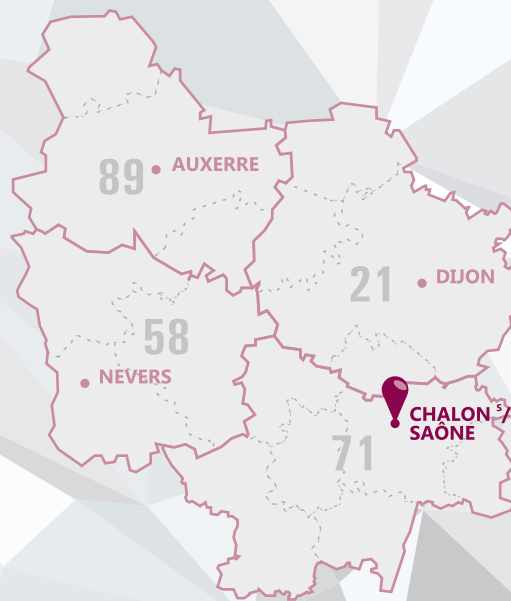
Le salarié en apprentissage perçoit une rémunération qui correspond à un pourcentage du SMIC (ou du minimum conventionnel de branche) calculé en fonction de son âge et du diplôme visé.

	- de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année	27%*	43%*	53%*	100%*
2 ^{ème} année	39%*	51%*	61%*	100%*
3 ^{ème} année	55%*	67%*	78%*	100%*

* du smic ou du minimum conventionnel de branche

Lieu de formation

LYCÉE HILAIRE DE CHARDONNET
1, Rue Henri Dunant
71100 CHALON-SUR-SAÔNE
Tel. : 03 85 97 22 44



Le BTS en apprentissage Professions Immobilières

*Une formation sur-mesure dans les métiers
de l'immobilier.*



**CFA de l'Éducation nationale
en Bourgogne**

Tél. 03 80 44 87 77
cfa@ac-dijon.fr

www.cfabourgogne.com

CFA de l'Éducation Nationale
en BOURGOGNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Présentation du BTS

Professions Immobilières

L'activité immobilière s'exerce dans des domaines tels que la construction et l'habitat, la commercialisation, la location, la gestion individuelle et collective de biens neufs ou anciens. Ces différentes activités relèvent à la fois du secteur privé et du secteur public, dont le logement à caractère social.

Les titulaires de ce BTS exercent leurs métiers au sein d'organisations comme:

- ♦ Les agences immobilières,
- ♦ Les cabinets d'administration de biens (*syndic de copropriété, gestion locative...*),
- ♦ Les organismes HLM,
- ♦ Les offices notariaux,
- ♦ Les sociétés de promotion-construction,
- ♦ Les entreprises ou collectivités qui gèrent leur propre patrimoine immobilier.

Ces structures professionnelles sont en constante évolution. Cela implique une nécessaire adaptation des métiers, eux-mêmes très sensibles au contexte économique, social et réglementaire.

Parallèlement la fonction de conseil dans ces métiers occupe une place de plus en plus importante dans tous les domaines d'activité.

Poursuites d'études :

- ♦ Licence professionnelle (*notariat, gestion et administration de biens, droit de l'immobilier, ...*),
- ♦ L2/L3 droit, administration publique, IPAG,
- ♦ Écoles spécialisées : EFAB, ESPI.



Contenu de la formation

Enseignements professionnels

- ♦ Conseil en ingénierie de l'immobilier : Gestion de projet,
- ♦ Communication,
- ♦ Techniques immobilières,
- ♦ Formation d'initiative locale,
- ♦ Aide à la vie professionnelle.

Enseignements généraux

- ♦ Culture générale et expression,
- ♦ Langue(s) vivante(s) étrangère(s).

Organisation de la formation

Durée de la formation : **2 ans.**

Alternance* : 19 semaines en centre de formation et 28 semaines en entreprise.

**Modalités d'alternance variables en fonction du centre de formation : se renseigner !*

Épreuves

ÉPREUVES	Coef.	Forme
E1 Culture générale et expression	3	Écrit
E2 Langue vivante étrangère	2	Écrit
E3 Conseil en ingénierie de l'immobilier	4	Écrit
E4 Communication professionnelle en français et en langue étrangère	2	CCF
E5 Techniques immobilières	6	
E51 Transactions immobilières	3	Écrit
E52 Gestion immobilière	3	Écrit
E6 Conduite et présentation d'activités professionnelles	4	CCF
EF* Langue vivante		Oral

**EF : épreuve facultative*